



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 005-210501664-20220531-2022_036-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-036

Séance du 31 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai, à vingt heures trente minutes, l'assemblée

délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. Daniel ROUIT.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PINERO Pierre, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine,

Procurations :

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à Mme ROBERT Laetitia
M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à M. PINERO Pierre

Absents :

M. COULLOMB Christian, Mme TOLLENAAR Elisabeth

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation	25/05/2022
Date d'affichage	25/05/2022

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD) DE LA COMMUNE DE LARAGNE-MONTÉGLIN

Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ont été créés par le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002.

Le Maire expose que le CLSPD est un cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes.

La commune travaille déjà sur l'ensemble des interventions avec la Brigade de Gendarmerie de Serres mais il paraît opportun de créer un partenariat avec d'autres collectivités afin de gérer au mieux cette problématique.

Un CLSPD a été créé sur la commune de Laragne-Montéglin le 23 novembre 2021.

Les axes prioritaires sont :

- Favoriser l'échange d'informations entre partenaires concernés par les phénomènes d'incivilité et de délinquance,
- Avoir un outil permettant de développer une observation pertinente et partagée, une analyse commune des faits constatés en vue de les traiter et d'y apporter des réponses adaptées,
- La réalisation de programmes d'actions concertés de prévention, de médiation et d'informations ainsi que leurs suivis sur la base d'un diagnostic.

Il est composé de trois collèges :

- Elus (membres du conseil municipal de Laragne-Montéglin)
- Chefs de services de l'Etat
 - Directeur des services de la Préfecture
 - Procureur de la République
 - Directrice Académique des services de l'Education Nationale
 - Colonel de Gendarmerie des Hautes-Alpes
 - Directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des populations
 - Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la jeunesse
- Société Civile et des Partenaires
 - Représentants des établissements scolaires (DASEN, Principal de collège et Directeurs d'école de Laragne)
 - Centre hospitalier Buëch-Durance
 - Maison France Service de Laragne
 - Maison des solidarités (volet social)
 - Communes voisines associées au CLSPD
 - Educateurs de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy
 - Associations (MJC Laragne, Maison des Adolescents, Médiavic, CIDFF...)

Le Maire propose de nouer un partenariat étroit avec le CLSPD de Laragne-Montéglin afin d'optimiser les efforts de prise en charge de tranquillité individuelle et publique, de désigner des représentants du conseil municipal prêts à participer à ce conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide la mise en place d'un partenariat avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance de Laragne-Montéglin.
- Désigne M. le Maire, Mme Véronique ARLAUD et M. Pierre PINERO pour participer aux réflexions de ce conseil.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Serres.

Le Maire,




Daniel ROUIT.